

\*\*\*\*\*

**SECRETARIAT GENERAL**

\*\*\*\*\*

**FONDS D'APPUI A LA PRESSE PRIVEE**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION GENERALE**

N° 211008 /MCRP/SG/FAPP/DG

\*\*\*\*\*

Ouagadougou, le

01 SEPT 2021

**COMMUNIQUE**

Le Directeur général du Fonds d'Appui à la Presse Privée (FAPP) a le plaisir de porter à la connaissance des acteurs du secteur de la presse privée du lancement de son appel à projets 2021 pour le financement des projets structurants pour la période allant du **30 septembre au 29 octobre 2021**.

**1. CONDITIONS D'ELIGIBILITE**

Pour être éligibles, les candidats doivent être des entreprises de droit burkinabè évoluant dans le secteur des médias privés.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être légalement reconnu ;
- disposer des documents de création et de fonctionnement ;
- être inscrits au registre du Commerce et du Crédit Mobilier et disposer d'un numéro IFU pour les entreprises (individuelles, SARL, SA, etc.) ;
- être à jour vis-à-vis de la réglementation du secteur des médias privés ;
- être à jour vis-à-vis de la réglementation fiscale et sociale ;
- présenter un projet rentable dans le domaine de la presse privée.

Les structures ayant un crédit en cours avec le FAPP ne sont pas éligibles.

**2. DEPOT DE CANDIDATURE**

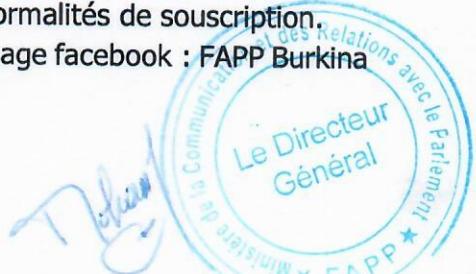
Les dossiers de candidature seront reçus du **30 septembre au 29 octobre 2021** de 8h à 15h au secrétariat de la Direction générale du FAPP, sis à Ouaga 2000.

Aucun projet ne sera reçu après le délai ci-dessus fixé. Chaque promoteur ne peut présenter qu'un projet.

Les promoteurs intéressés sont priés soit de passer au siège de la Direction Générale du FAPP sis à Ouaga 2000, avenue Bila Charles Kaboré pour les informations et les formalités de souscription.

**Adresses utiles :** Tél : 25 37 60 25, email : fappburkina@gmail.com, page facebook : FAPP Burkina officiel

**Ag Ibrahim MOHAMED**





**COMPOSITION DU DOSSIER DE CREDIT**

**CREDIT DE TRESORERIE**

- une demande de crédit manuscrite timbrée à deux cents (200) francs CFA adressée au Directeur général du FAPP ;
- un plan de trésorerie prévisionnel sur une période de douze (12) mois ;
- un compte d'exploitation prévisionnel sur une période de trois (03) ans ;
- un récépissé de déclaration délivré par le Parquet pour la presse écrite et en ligne ;
- un arrêté portant autorisation d'exploitation de l'entreprise délivrée par le CSC pour les médias audiovisuels;
- une liste nominative des employés déclarés à la Sécurité sociale certifiée par la CNSS ;
- une attestation de situation fiscale en cours de validité ;
- un certificat d'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier au Burkina Faso;
- un numéro Identifiant Financier Unique (IFU) ;
- les états financiers d'au moins des deux (2) derniers exercices certifiés par les services des impôts ;
- un contrat de bail ou un document justifiant le siège;
- un relevé bancaire de la principale banque sur au moins douze (12) mois.

**NB :** Tous les documents doivent être à jour à la date du dépôt. Les dossiers doivent être transmis en trois (3) exemplaires dans une chemise à sangle avec mention du nom de l'entreprise.



**COMPOSITION DU DOSSIER DE CREDIT**

**CREDIT D'INVESTISSEMENT**

- une demande de crédit manuscrite timbrée à deux cents (200) francs CFA adressée au Directeur général du FAPP ;
- un plan d'affaires (intégrant la présentation de l'entreprise, un compte d'exploitation prévisionnel sur une période couvrant au moins la durée du crédit , un plan de trésorerie prévisionnel sur une période de douze (12) mois et autres informations sur le marché, etc.) couvrant au moins la durée du crédit. (Canevas à retirer auprès du FAPP et à renseigner) ;
- un devis de construction en cas d'investissement immobilier ;
- un récépissé de déclaration délivré par le Parquet pour la presse écrite et en ligne;
- un arrêté portant autorisation d'exploitation de l'entreprise délivrée par le CSC pour les médias audiovisuels;
- une liste nominative des employés déclarés à la Sécurité sociale certifiée par la CNSS ;
- une attestation de situation fiscale en cours de validité ;
- un certificat d'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier au Burkina Faso;
- un numéro Identifiant Financier Unique (IFU) ;
- les états financiers des trois (3) derniers exercices certifiés par les services des impôts ;
- un contrat de bail ou un document justifiant le siège;
- un relevé bancaire de la principale banque sur au moins douze (12) mois ;
- une promesse de garantie (copie du titre) couvrant le montant sollicité.

**NB :** Tous les documents doivent être à jour à la date du dépôt. Les dossiers doivent être transmis en trois (3) exemplaires dans une chemise à sangle avec mention du nom de l'entreprise.



**COMPOSITION DU DOSSIER DE CREDIT**

**CREDIT D'EQUIPEMENT**

- une demande de crédit manuscrite timbrée à deux cents (200) francs CFA adressée au Directeur général du FAPP ;
- un plan d'affaires (intégrant la présentation de l'entreprise, un compte d'exploitation prévisionnel sur une période couvrant au moins la durée du crédit , un plan de trésorerie prévisionnel sur une période de douze (12) mois et autre informations sur le marché, etc.) couvrant au moins la durée du crédit. (Canevas à retirer auprès du FAPP et à renseigner) ;
- une facture proforma du fournisseur ;
- un récépissé de déclaration délivré par le Parquet pour la presse écrite et en ligne;
- un arrêté portant autorisation d'exploitation de l'entreprise délivrée par le CSC pour les médias audiovisuels;
- une liste nominative des employés déclarés à la Sécurité sociale certifiée par la CNSS ;
- une attestation de situation fiscale en cours de validité ;
- un certificat d'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier au Burkina Faso;
- un numéro Identifiant Financier Unique (IFU) ;
- les états financiers des trois (3) derniers exercices certifiés par les services des impôts ;
- un contrat de bail ou un document justifiant le siège;
- un relevé bancaire de la principale banque sur au moins douze (12) mois ;
- une promesse de garantie.

**NB :** Tous les documents doivent être à jour à la date du dépôt. Les dossiers doivent être transmis dans en trois (3) exemplaires une chemise à sangle avec mention du nom de l'entreprise.